

9 avril 1991
Confidentiel
Texte définitif
(Traduction)

PROCES-VERBAL
DE LA 253ème SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

TENUE A BALE, LE MARDI 12 MARS 1991 A 10 HEURES

Table des matières

	<u>Page</u>
I. Approbation du procès-verbal de la 252ème séance	1
II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:	1
1. Exposé de M. Dalgaard, Président, Sous-Comité de politique des changes (surveillance)	1
2. Exposé de M. Raymond, Président, Sous-Comité de politique monétaire	2
3. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants	3
4. Discussion par le Comité	4
III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de février et des premiers jours de mars 1991	5
IV. Union économique et monétaire	6
1. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants	6
2. Exposé de M. Christophersen, Commission CE	6
3. Discussion par le Comité	7
V. Examen du rapport préparé par le Sous-Comité de contrôle bancaire sur les questions soulevées par le document de discussion de la Commission de la CE intitulé "Les paiements dans le marché intérieur européen" (COM(90)447)	8
1. Exposé de M. Quinn, Président du Sous-Comité de contrôle bancaire	8
2. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants	9
3. Discussion par le Comité	9

VI.	Autres questions relevant de la compétence du Comité:	10
	1. Dépenses encourues par le Comité des Gouverneurs en 1990 et prévisions de dépenses pour 1991	10
	2. Prêt communautaire à la Grèce	10
	3. Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements	11
	4. Programme communautaire dans le domaine des systèmes télématiques	12
VII.	Date et lieu de la prochaine séance	13

* * *

La liste des participants est jointe en annexe.

I. Approbation du procès-verbal de la 252ème séance

Le Comité approuve le procès-verbal de la 252ème séance.

II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:

- Préparation par le Sous-Comité de politique des changes (surveillance) et discussion par le Comité des Suppléants;
- Graphiques et tableaux;
- Mémorandum du Sous-Comité de politique monétaire sur les principales évolutions depuis la mise au point finale du Rapport N° 1

1. Exposé de M. Dalgaard, Président, Sous-Comité de politique des changes (surveillance)

Les principales raisons à l'origine de la hausse de 7-8% du dollar EU le mois dernier sont les suivantes:

- perspectives favorables et, finalement, victoire dans la guerre du Golfe avec, comme conséquence, attentes d'un retour de la confiance des consommateurs aux Etats-Unis;
- constatation que les contributions au coût de la guerre amélioreront la balance des paiements et éventuellement la situation budgétaire;
- anticipation générale d'une hausse prochaine des taux d'intérêt aux Etats-Unis et de la poursuite du recul de ces taux en Europe;
- évolution en Union soviétique.

Le Groupe de surveillance doute cependant que les problèmes de l'économie américaine aient été surmontés; le déficit budgétaire demeure considérable, tandis que le secteur immobilier et certains établissements financiers sont toujours confrontés à des difficultés. De plus, le faible niveau de l'emploi a conduit le Conseil de la Réserve fédérale à abaisser le taux des fonds fédéraux, ce qui peut être considéré comme un signe que la reprise de l'économie américaine n'a pas encore démarré. L'action du Conseil a propulsé la monnaie américaine à DM 1,58. Quelques membres du Groupe de surveillance sont d'avis que le dollar EU n'est pas encore trop fort, bien que la Deutsche Bundesbank eût préféré un niveau plus faible du deutsche mark par rapport au dollar. Le 11 mars 1991, la Deutsche

Bundesbank et un certain nombre d'autres banques centrales européennes, le Conseil de la Réserve fédérale ainsi que la Banque du Japon ont effectué des interventions concertées en vue de freiner la montée du dollar.

Le mécanisme de change du SME a été principalement marqué par un élargissement de l'écart entre la peseta espagnole et le franc français, qui se sont retrouvés près de leurs cours limites. Cette évolution est due principalement à la persistance de taux d'intérêt élevés en Espagne combinée avec des entrées massives de capitaux, qui ont été stimulées par la perspective d'un abaissement des taux d'intérêt et de plus-values en capital. L'activité économique a continué de se contracter en Espagne. En France, les taux du marché ont baissé en raison également du ralentissement de l'activité. La divergence d'évolution entre le franc français et la peseta n'a pas donné lieu à d'importantes interventions ou tensions au sein du mécanisme de change du SME. La relation de change deutsche mark/franc français est demeurée stable, de même que les marchés des autres monnaies de la CE.

2. Exposé de M. Raymond, Président, Sous-Comité de politique monétaire

Une récente réunion du Sous-Comité a permis de constater que l'évolution effective a été quelque peu différente des prévisions faites en octobre 1990.

La baisse du prix de l'énergie a été nettement plus sensible que prévu, ce qui pourrait conduire à une évolution favorable des prix. Les variables des comptes nationaux pour 1990 ont été conformes aux projections; cependant, depuis le début de l'année, des opinions différentes sont apparues quant à l'évolution probable de l'activité économique en 1991. Le ralentissement de la hausse des prix sera plus rapide dans les pays où l'inflation est la plus forte, spécialement en Espagne et au Royaume-Uni, ce qui aura une incidence bénéfique sur la convergence en matière de prix. Du fait en partie de l'impact des récentes mesures de relèvement des impôts en Allemagne, la hausse des prix pourrait s'accélérer dans ce pays. On s'attend que le taux de croissance pour l'ensemble de la Communauté sera plus faible que celui envisagé à l'automne.

3. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

L'adoption des nouvelles mesures fiscales en Allemagne a donné lieu à une modification réjouissante du dosage des moyens d'action, mais l'on peut s'attendre à une certaine accélération de l'inflation en 1991. L'ajustement dans le secteur industriel de la partie orientale de l'Allemagne a été particulièrement douloureux et le recul de la production continue pour l'instant. En Allemagne occidentale, tous les indicateurs ont évolué dans un sens très favorable. Les récentes mesures fiscales pourraient néanmoins freiner les dépenses de consommation et la croissance économique pourrait se ralentir légèrement en 1991. En France, l'activité économique s'est contractée.

La montée récente du dollar EU a suscité des réactions variées. Elle a été considérée avec une certaine appréhension en Allemagne, où l'on estime que l'affaiblissement du deutsche mark en termes réels va nettement à l'encontre du but recherché dans les circonstances actuelles. D'autres ont attaché plus d'importance à la situation concurrentielle favorable dont continue de bénéficier l'économie américaine aux taux de change en vigueur; des doutes ont donc été exprimés quant à l'opportunité de freiner la hausse du dollar, compte tenu notamment du fait qu'il n'y a pas si longtemps des signaux opposés ont été émis par le biais d'interventions concertées et eu égard à l'étroitesse de la marge de fluctuation du dollar à l'intérieur de laquelle les interventions à l'achat ont fait place à des interventions à la vente. Il a été possible de rapprocher ces opinions en soulignant que la préoccupation au sujet de l'appréciation du dollar EU porte moins sur le niveau de cette monnaie que sur la vitesse de ce mouvement de hausse, qui pourrait entraîner des perturbations sur les marchés.

L'évolution au sein du mécanisme de change du SME a été globalement satisfaisante. La position de la peseta à l'égard du franc français a été surveillée de près, et les banques centrales espagnole et française n'ont pas été trop inquiètes devant cette évolution. Sous l'effet des entrées massives de capitaux liées aux écarts de taux d'intérêt ainsi que des investissements directs étrangers, la peseta a été soumise à de très fortes pressions à la hausse. En France, les taux du marché ont baissé par suite des perspectives favorables en matière de prix et d'un ralentissement de l'activité économique. Pour des raisons en grande partie psychologiques, il n'a pas été estimé indiqué de laisser les deux monnaies atteindre leurs limites d'intervention. En Italie, bien que les chiffres les plus récents

sur l'inflation et le besoin de financement du secteur public soient manifestement trop élevés, la possibilité a été entrevue de détendre quelque peu les conditions monétaires dans un proche avenir. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a abaissé les taux d'intérêt à deux reprises et a laissé clairement entendre au marché qu'une nouvelle réduction ne serait opérée que si elle était jugée compatible avec la stabilité du taux de change au sein du mécanisme de change du SME.

Il a été noté que les séries statistiques mensuelles contiennent à présent des données relatives à la Norvège et que ce document sera donc mis régulièrement à la disposition de la Norges Bank.

4. Discussion par le Comité

M. Leigh-Pemberton déclare que les autorités se sont félicitées de l'incidence de la réduction des taux d'intérêt au Royaume-Uni. Il y a toujours une certaine divergence d'appréciation quant à la profondeur de la récession; la possibilité de nouvelles baisses des taux d'intérêt ne dépendra pas seulement de la position de la livre au sein du mécanisme de change mais également de considérations internes. Il n'est donc pas exclu que l'on assiste à une modification des priorités et que l'on mette davantage l'accent sur les politiques anti-inflationnistes.

Le Président, en sa qualité de Président de la Deutsche Bundesbank, observe que les taux du marché monétaire en Allemagne ont en fait diminué après le relèvement des taux officiels au début du mois de février. Cette mesure n'a entraîné aucune tension au sein du SME. Les écarts de taux d'intérêt se sont rétrécis et aucune anticipation de réalignement ne s'est manifestée sur le marché. Il note cependant que, pour des raisons internes, une hausse des taux d'intérêt peut s'avérer nécessaire dans certains pays dans le cadre de la stratégie anti-inflationniste; il pourra en résulter un raffermissement des monnaies concernées. Les perspectives économiques en Allemagne demeurent incertaines, mais, dans l'ensemble, il s'attend à une révision à la hausse des récentes prévisions de croissance. Le transfert de ressources qui s'opère actuellement au sein de la Communauté du fait de la situation en Allemagne est considéré comme bénéfique pour les partenaires commerciaux de ce pays.

Bien que les relèvements d'impôts aient été inévitables en Allemagne, le Président n'est pas sûr que la solution la plus appropriée ait été trouvée. Le déficit du secteur public demeurera élevé (5% du PIB en

1991) étant donné que les recettes que procureront les récentes mesures fiscales serviront à couvrir des dépenses supplémentaires. Le déficit du secteur public allemand se maintiendra probablement à un niveau élevé dans un avenir prévisible, ce qui pourra fort bien affecter la valeur du deutsche mark à plus long terme.

M. de Larosière déclare que l'activité économique s'est sensiblement ralentie en France; la consommation est faible, les agrégats monétaires se contractent et le chômage progresse. L'inflation est maîtrisée et les hausses de salaires ont été modérées. Dans l'ensemble, le dosage des moyens d'action semble correct; la politique monétaire est rigoureuse et la politique budgétaire non expansionniste; le marché monétaire a tablé sur une baisse des taux d'intérêt du fait en grande partie de la récession. La Banque de France n'a toutefois pas encore donné suite à ces attentes, car elle maintient une politique de resserrement des liquidités. En tout état de cause, assurer la stabilité du franc français au sein du mécanisme de change du SME est l'objectif majeur. Dans ce contexte, M. de Larosière a remercié M. Rubio pour son attitude très coopérative.

M. Ciampi déclare qu'en Italie l'économie s'est ralentie, en particulier dans le secteur industriel. Les principales préoccupations portent néanmoins sur le déficit du secteur public et le taux d'inflation. L'objectif pour 1991 est un déficit de LIT 130.000 milliards et les prévisions actuelles font état d'un dépassement de l'ordre de LIT 10.000 à 12.000 milliards. Le gouvernement sera donc amené à redresser la situation. Les taux d'intérêt et l'inflation, qui se situera probablement aux alentours de 6-7% en 1991 par rapport à une prévision de 4,5%, contribuent à un accroissement du déficit du secteur public. Dans ces conditions, on risque d'assister à une accentuation de la discordance entre les politiques budgétaire et monétaire.

III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de février et des premiers jours de mars 1991

Le Comité adopte ce rapport, qui sera transmis aux Ministres des Finances de la CEE selon la procédure habituelle.

IV. Union économique et monétaire

Le Président déclare que le président des représentants personnels des Ministres des Finances de la CIG a invité les Gouverneurs à achever le projet de statuts, à l'exception des dispositions transitoires. Il estime que si, pour une raison quelconque, l'achèvement était différé, certains pourraient en profiter pour introduire des modifications dans les statuts. On s'attend que les statuts seront examinés par la CIG vers la fin du mois d'avril.

1. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants sont d'avis que l'achèvement du projet de statuts d'ici la fin avril s'impose à la fois pour des raisons de tactique et de fond. Certains redoutent que toute l'autorité du projet de statuts n'ait pas été pleinement perçue, et il est estimé souhaitable que les Gouverneurs transmettent leurs contributions finales à la CIG dès que possible.

Mis à part les dispositions transitoires, l'achèvement des statuts portera sur trois domaines: Article 32 (répartition du revenu), Chapitre VII (dispositions générales) et Article 40 (procédure d'amendement simplifiée). Le Secrétariat élaborera une étude détaillée sur la répartition du revenu, qui sera examinée par un groupe de travail ad hoc présidé par le Secrétaire Général, avant d'être soumise au Comité des Suppléants. Le projet de dispositions pour le Chapitre VII est d'ores et déjà prêt et un accord sur les questions en suspens ne devrait pas poser de problèmes majeurs. Les banques centrales enverront au Secrétariat les observations sur la procédure d'amendement simplifiée. Les propositions sur les questions ci-dessus seront prêtes pour être examinées par les Gouverneurs lors de la séance d'avril.

2. Exposé de M. Christophersen, Commission CE

La Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire a bien avancé; cependant, six ou sept questions de fond restent en suspens. S'agissant de la dernière étape de l'UEM, un point important concerne les modalités de la coordination des politiques macro-économiques. Une autre question porte sur la discipline budgétaire, en particulier sur la définition d'un déficit excessif et l'imposition de sanctions. Il y a également les questions soulevées par la mise en place d'un "shock

absorber", c'est-à-dire d'un mécanisme d'assistance financière auquel peut recourir l'économie d'un Etat membre fortement affectée par des facteurs externes. Il conviendra de définir un tel mécanisme et sa relation avec la facilité de financement de balance des paiements. Pour ce qui est de l'aspect monétaire, il semble que la plupart des pays membres soient prêts à examiner les statuts tels qu'ils sont présentés par le Comité des Gouverneurs. Quelques points restent à éclaircir, en ce qui concerne, notamment, la répartition des compétences dans le domaine des politiques de change à l'égard des pays tiers. Pour ce qui est des dispositions transitoires, il convient de se pencher sur la convergence (définition et calendrier), les politiques d'ajustement macro-économique (transfert de ressources et utilisation de dérogations) et la création de "la" ou d'"une" institution monétaire.

La CIG sur l'union politique n'a pas été préparée avec le même soin que celle sur l'UEM et, pour l'instant, elle est un peu embrouillée. Le principe de subsidiarité et l'exercice éventuel, par la Communauté, de nouvelles fonctions (par exemple, santé, culture, défense, politique étrangère, etc.) ont été examinés. Pour faciliter le travail, la Commission a soumis un projet de traité à la CIG. M. Christophersen a le sentiment que la CIG sur l'union politique devra être restructurée de façon à parvenir à un résultat positif durant la présidence néerlandaise; un certain degré d'incertitude entoure néanmoins l'ensemble de la conférence.

3. Discussion par le Comité

Le Président remercie le Secrétariat pour les précieux comptes rendus des réunions de la CIG. Il déclare que le Comité devra tout d'abord s'efforcer - dans la mesure du possible - d'achever le projet de statuts et ensuite recommander que ceux-ci - dans leur intégralité - deviennent un protocole du Traité; ce dernier point devra être communiqué au Président du Conseil.

M. Christophersen indique que la Commission est favorable à l'annexion des statuts au Traité sous forme de protocole. Cependant, pour des raisons à la fois juridiques et politiques, certaines dispositions devront également être incluses dans le Traité, même si le protocole doit avoir le même statut juridique que le Traité et être considéré comme une source de droit communautaire primaire.

M. de Larosière partage l'opinion de M. Christophersen en ce qui concerne la nature des statuts. La procédure d'amendement simplifiée ne devra s'appliquer qu'à un certain nombre d'articles bien spécifiés. Il est entièrement d'accord pour que les articles soient finalisés et examinés en avril, après avoir été soumis aux Suppléants. Il pense que si un Système européen de banques centrales est établi au cours de la deuxième étape, le risque de remettre en cause le concept qui sous-tend le Système est moins grand que dans le cas d'une solution de compromis. Il convient de protéger d'emblée la cohérence de l'approche. Cette vue est également partagée par M. Ciampi.

Le Président conclut que les statuts devront être achevés lors de la prochaine séance. Il faudra s'efforcer en outre d'éliminer les crochets du texte. Il est convenu que les statuts soient considérés comme un instrument cohérent et cohésif, et qu'ils soient annexés sous forme de protocole au Traité. En ce qui concerne les dispositions transitoires, il pense qu'il serait dangereux de mettre en place une institution avant qu'un accord formel ne soit réalisé sur le passage à la troisième étape.

Le Comité approuve le rapport du Président des Suppléants.

V. Examen du rapport préparé par le Sous-Comité de contrôle bancaire sur les questions soulevées par le document de discussion de la Commission de la CE intitulé "Les paiements dans le marché intérieur européen" (COM(90)447)

1. Exposé de M. Quinn, Président du Sous-Comité de contrôle bancaire

M. Quinn déclare que, en dépit de l'étendue des responsabilités confiées à ses membres, le Sous-Comité est parvenu à un degré élevé de consensus dans l'exécution du mandat des Gouverneurs. Le Sous-Comité n'a ni approuvé ni critiqué les aspirations de la Commission dans le domaine des paiements de détail et aucune opinion commune ne s'est dégagée sur le point de savoir si la Commission et les autres organismes publics ont un rôle à jouer; on ne s'est pas non plus efforcé de réaliser un consensus sur le fait de savoir si l'initiative des modifications dans le domaine des paiements de détail revient au secteur public ou au secteur privé. L'examen du document de la Commission a révélé à différentes reprises que le Sous-Comité ne disposait pas nécessairement des compétences requises, de sorte qu'il a été recommandé de confier la poursuite des travaux dans ce domaine au groupe ad hoc sur les systèmes de paiement nouvellement créé. En

ce qui concerne la création du groupe consultatif de la Commission, le Sous-Comité a recommandé que les banques centrales soient représentées, par l'intermédiaire du Comité des Gouverneurs, par des délégués 'provenant du Sous-Comité de contrôle bancaire et du groupe ad hoc sur les systèmes de paiement. Pour conférer aux représentants l'autorité et le rang nécessaires, il a été proposé que, sous réserve de l'examen de cette question avec la Commission, les Présidents du Sous-Comité et du groupe de travail soumettent les propositions de nomination par le canal du Comité des Gouverneurs. Si le Comité entérine le rapport du Sous-Comité, il est suggéré d'envoyer une brève lettre à Sir Leon Brittan confirmant que les banques centrales ont un rôle à jouer dans le domaine des paiements de détail et donnant à entendre que le Comité des Gouverneurs devrait être représenté au groupe consultatif.

2. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

M. Rey déclare que les Suppléants ont approuvé le rapport et les conclusions du Sous-Comité de contrôle bancaire ainsi que le projet de lettre à Sir Leon Brittan.

3. Discussion par le Comité

M. Christophersen déclare que la Commission a hautement apprécié la contribution du Comité des Gouverneurs au travail dans ce domaine et se félicite de la participation active du Comité des Gouverneurs au groupe consultatif proposé par la Commission.

Le Comité approuve le contenu et les conclusions du rapport du Sous-Comité de contrôle bancaire.

Suite à une invitation du Président, M. Quinn présente un bref résumé du travail du Sous-Comité. Celui-ci existe depuis plus d'un an, a oeuvré de façon extrêmement positive et remplit son rôle de coordination. Il déclare que les activités du Sous-Comité sont très vastes et donne une brève description de ses travaux en ce qui concerne le projet de statuts du SEBC, les conglomérats financiers, la mise en oeuvre de la deuxième Directive relative à la coordination bancaire et le principe du contrôle par le pays d'origine.

VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité:

1. Dépenses encourues par le Comité des Gouverneurs en 1990 et prévisions de dépenses pour 1991

a) Exposé de M. Hoffmeyer, Président du Comité d'affaires financières

M. Hoffmeyer déclare que, conformément aux règles relatives aux affaires financières, le Comité a examiné l'état des dépenses pour 1990 et les prévisions pour 1991. Les coûts encourus pour le compte du Comité des Gouverneurs se sont accrus d'un peu plus de Fr.s. 2 millions en 1989 à plus de Fr.s. 4 millions en 1990 et sont estimés à Fr.s. 5 millions pour 1991. Cet accroissement s'explique en grande partie par l'expansion de l'activité. Le Comité a présenté les observations suivantes:

- les traitements moyens des cadres (Fr.s. 165.000 l'an) sont conformes à l'estimation du Comité des Gouverneurs; les salaires moyens des employés se situent entre Fr.s. 50.000 et Fr.s. 70.000 l'an;
- les prix des services et matériels fournis par la BRI ont été analysés et, dans la mesure du possible, comparés aux prix du marché. Ils semblent s'établir aux mêmes niveaux que ceux du marché ou en dessous de ceux-ci;
- les prévisions pour 1991 semblent raisonnables;
- des discussions auront lieu pour une réduction éventuelle des coûts.

Le Comité d'affaires financières recommande l'approbation, par le Comité des Gouverneurs et le Conseil d'administration du FECOM, de l'état financier et du remboursement des dépenses, tels que proposés par le Secrétariat, ainsi que l'acceptation des prévisions pour 1991.

b) Discussion par le Comité

Le Comité approuve le rapport et les recommandations du Comité d'affaires financières.

2. Prêt communautaire à la Grèce

M. Christophersen déclare que la Commission a été associée au train de réformes économiques lancé par le gouvernement grec au cours de l'été dernier. Il avait été demandé, à ce moment-là, à la Commission si la

Communauté pourrait fournir un prêt au titre de la balance des paiements. Au terme de l'élaboration du projet de budget pour 1991, la Commission a entamé des négociations et le Comité monétaire a ensuite examiné l'ensemble de la question. Ce Comité a exigé que le prêt soit accompagné de conditions détaillées concernant les objectifs poursuivis. M. Christophersen décrit les aspects essentiels et les conditions de ce financement.

M. Christophersen aborde la question de l'émission récente, par la Commission, d'obligations libellées en écus pour financer le prêt à la Grèce. La Commission n'a pas été complètement satisfaite de l'émission, car celle-ci a été effectuée immédiatement après l'emprunt de écus 2 milliards du gouvernement italien. Il demande s'il serait possible d'établir un système d'annonce préalable pour assurer une meilleure information sur les émissions qui vont être lancées sur le marché.

M. Chalikias déclare que le prêt communautaire a été nécessaire en raison des importants amortissements de la dette extérieure et pour soutenir le programme de stabilisation triennal. Les conditions attachées au prêt sont strictes et leur respect nécessitera de sérieux efforts. Il décrit brièvement la situation économique et monétaire en Grèce et constate qu'un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les autorités grecques concerne le niveau élevé du déficit du secteur public.

3. Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements

M. Rey déclare qu'un Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements a été créé par une Décision du Conseil en date du 25 février 1991. Ce Comité sera présidé par un dirigeant de banque centrale. Un lien a été établi avec le Comité des Gouverneurs par le biais de l'Article 4 de la Décision qui stipule qu'un représentant du Comité des Gouverneurs pourra participer aux réunions du Comité des statistiques à titre d'observateur; il est recommandé que le Secrétariat représente le Comité des Gouverneurs. Pour faciliter l'échange d'informations, le Secrétariat rendra compte régulièrement des réunions; ces rapports seront envoyés aux Suppléants avec copie aux membres des Sous-Comités de politique monétaire et de politique des changes. Le Secrétariat aura pour rôle de transmettre les suggestions du Comité des Gouverneurs au Comité des statistiques. En même temps, les Suppléants informeront les représentants de leurs banques centrales respectives au Comité des statistiques de toute

action prise par le Comité des Gouverneurs. L'attention des Gouverneurs est attirée sur un considérant de la Décision, à savoir:

"Considérant qu'il conviendra d'examiner dans le cadre de la réalisation de l'union économique et monétaire si les tâches du Comité correspondront aux besoins d'un futur Système européen de banques centrales."

Ce considérant sauvegardera la compétence du futur SEBC en matière statistique (conformément à l'Article 5 du projet de statuts).

4. Programme communautaire dans le domaine des systèmes télématiques

M. Rey déclare que les Suppléants ont procédé à un échange de vues sur les mesures récentes prises par la Commission en liaison avec la mise en oeuvre d'un programme de recherche et de développement en matière télématique. La DG XIII de la Commission a invité les représentants des banques centrales à une réunion de travail en février afin d'élaborer un programme d'activités sur les projets relatifs à l'UEM et à la future BCE. Les sept experts qui ont assisté à cette réunion ont clairement indiqué qu'à ce stade ils étaient incapables d'identifier des applications sans consulter le Comité des Gouverneurs.

Pour l'heure, les banques centrales ne sont pas prêtes à participer à un projet pilote ou à son financement. Les Suppléants sont convenus que les banques centrales doivent décider elles-mêmes si elles souhaitent ou non continuer à s'associer à des discussions ultérieures sur le projet proposé par la Commission. Ces banques centrales devront néanmoins tenir le Comité des Suppléants au courant de l'évolution de la situation. Dans le cas où la Commission aurait des propositions spécifiques, elle devrait les adresser de préférence au Comité des Gouverneurs. Le représentant de la Commission au Comité des Suppléants a été invité à informer la DG XIII du résultat de cette discussion. Les Suppléants estiment qu'il serait indiqué de coordonner au niveau communautaire les activités des banques centrales dans le domaine technologique et que le Comité des Gouverneurs constitue, à cet égard, l'enceinte appropriée.

M. Christophersen déclare que la DG XIII sera informée des discussions au niveau des Suppléants et qu'il fera en sorte qu'il n'y ait ni malentendu ni confusion.

VII. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité des Gouverneurs se tiendra à Bâle,
le mardi 9 avril 1991 à 9 h 30.

253ème SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS

LE 12 MARS 1991

Sont présents:

Président du Comité des Gouverneurs	M. Pöhl
Banque Nationale de Belgique	M. Verplaetse M. Rey M. Michielsens
Danmarks Nationalbank	M. Hoffmeyer Mme Andersen
Deutsche Bundesbank	M. Tietmeyer M. Hartmann
Banque de Grèce	M. Chalikias M. Papademos M. Karamouzis
Banco de España	M. Rubio M. Linde M. Durán
Banque de France	M. de Larosière M. Lagayette M. Cappanera
Central Bank of Ireland	M. Doyle M. Coffey M. Reynolds
Banca d'Italia	M. Ciampi M. Dini M. Santini
Institut Monétaire Luxembourgeois	M. Jaans
Nederlandsche Bank	M. Duisenberg M. Szász
Banco de Portugal	M. Tavares Moreira M. Borges M. Bento
Bank of England	M. Leigh-Pemberton M. Crockett M. Foot
Commission des Communautés européennes	M. Christophersen M. Pons
Président du Sous-Comité de politique monétaire	M. Raymond
Président du Sous-Comité de politique des changes	M. Dalgaard
Président du Sous-Comité de contrôle bancaire	M. Quinn
Secrétariat du Comité des Gouverneurs	M. Baer M. Giles M. Monticelli